

## À la une

**Responsabilité pénale de l'absorbante pour les infractions commises par l'absorbée**

avis de Renaud SALOMON et notes de Maxime BRENAUT et Antoine TOUZAIN, et de Charlotte DUBOIS sous Cass. crim., 25 nov. 2020

*La Cour de cassation admet qu'une société absorbante se voit imputer les infractions commises par l'absorbée avant la fusion. Spectaculaire sur le fond, l'arrêt l'est tout autant quant à son application dans le temps.*



© Andrey Popov

## Actualité

**Avocat salarié en entreprise : par 52 voix, le CNB dit non au projet de la Chancellerie**

focus

**Justice de proximité : l'exemple d'Aix-en-Provence**

focus

**Le naufrage des étudiants en droit, relégués derrière un écran**

focus

## Doctrine

**Le retrait de l'associé**

étude par Christophe DEJEAN-OZANNE

## Jurisprudence

**Chronique de jurisprudence de contentieux administratif**

par Bertrand SEILLER

## Gazette Spécialisée

## PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Professeure agrégée à l'université Paris Ouest – Nanterre La Défense

AVEC LA PARTICIPATION DE

Thomas Habu GROUD, Marilyn GUEZ, Nicolas HOFFSCHIR, Mehdi KEBIR, Ludovic LAUVERGNAT, Lucie MAYER, Vincent ORIF, Julien THÉRON et Vincent ÉGÉA





## LIBERTÉS FONDAMENTALES Les mouvements sociaux, laboratoire de la défense pénale

➤ VENDREDI 5 FÉVRIER 2021  
9H00-13H00

Webformation sous la direction scientifique de **Philippe VOULAND** et **François SAINT-PIERRE**,  
avocats et co-directeurs de l'Institut de défense pénale

### PROGRAMME

9h00 Début de la webformation

#### Introduction

Philippe VOULAND, avocat (Marseille et Paris)

#### I. Le mobile politique, un nouvel argument de défense ?

François SAINT-PIERRE, avocat (Lyon et Paris)

#### II. La liberté de manifestation : Contrôles d'identité, retenues policières, passage de manifestants

Vincent BRENGARTH, avocat (Paris)

Questions et réponses

#### III. La surveillance policière : Drones, reconnaissance faciale, ...etc.

Zoé VILAIN, avocate (Paris)

Questions et réponses

#### IV. La liberté d'expression : Médias et réseaux sociaux, jurisprudence, loi de 1881 et comparution immédiate

Marie BURGUBURU, avocate (Paris)

Questions et réponses

#### Le point de vue de deux élus :

. Ugo BERNALICIS, député LFI

. François BAROIN, président de l'Association des Maires  
de France, Maire de Troyes

Questions et réponses

13h00 Fin de la webformation



Validez 4H de formation !

## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

**P-DG, Directeur de la publication :** Bruno Vergé  
**Directrice générale déléguée :** Emmanuelle Filiberti  
**Présidente du Conseil scientifique :**  
Marie Burguburu Charvet

**Rédactrice en chef :** Laurence Garnerie  
**Coordinatrice de la Gazette spécialisée :** Marie Rajchenbach  
**Rédacteurs :** Catherine Berlaud, Nathalie Finck  
et Samuel Seroc  
**Responsable scientifique :** Pauline Le Monnier de Gouville  
**Secrétaire de rédaction :** Elsa Boulinguez  
**Assistante de direction :** Evelyne Chelza

**Rédaction :**  
Tél. : 01 40 93 40 00  
**Courriel :** redactiongp@lextenso.fr

**Abonnements :**  
Tél. : 01 40 93 40 40  
**Courriel :** abonnements@lextenso.fr

**Publicité :** benoit.favre@lextenso.fr  
Tél. : 01 40 93 40 68

**Tarifs 2021**  
\* Prix TTC au n° : 15,32 €  
+ frais de port  
\* Abonnement France (un an) :  
Journal seul : 525,82 € TTC  
Recueils + table seuls : 505,40 € TTC  
Journal, recueil + table : 699,39 €  
\* Abonnement étranger (un an) :  
Journal seul : 589 €  
Journal, recueil + table : 795 €

**Internet :** gazette-du-palais.fr  
**Twitter :** @gazpal

Commission paritaire n° 0523 T 83097  
ISSN 0242-6331  
Dépôt légal à parution  
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,  
53101 Mayenne CEDEX  
sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,  
issus de forêts gérées durablement ;  
0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre  
pour un exemplaire : 181 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris). Nous vous remercions  
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes  
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.  
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La *Gazette du Palais* se réfère de la manière suivante :  
Gaz. Pal. 3 janv. 2021, n° 257k3, p. 27

## Actualité

- Avocat salarié en entreprise : par 52 voix, le CNB dit non au projet de la Chancellerie 5
- Justice de proximité : l'exemple d'Aix-en-Provence 7
- Le naufrage des étudiants en droit, relégués derrière un écran 8

## Doctrine

- Le retrait de l'associé  
étude par Christophe DEJEAN-OZANNE 11

## Jurisprudence

- Responsabilité pénale de l'absorbante pour les infractions  
commises par l'absorbée  
avis de Renaud SALOMON 15  
note par Maxime BRENAUT et Antoine TOUZAIN 21  
note par Charlotte DUBOIS sous Cass. crim., 25 nov. 2020 24
- Chronique de jurisprudence de contentieux administratif  
par Bertrand SEILLER 28
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 38
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 44

## Gazette Spécialisée

### PROCÉDURE CIVILE

47

Sous la responsabilité scientifique de  
Soraya AMRANI-MEKKI